

Transport scolaire



La Ville de Magny-les-Hameaux organise avec "Ile de France mobilité" un transport scolaire pour les enfants habitant les hameaux (Buloyer, Romainville, Brouessy, Magny-Village, Villeneuve et Gomberville). Le transport scolaire concerne les écoles Jean Baptiste Corot pour les enfants de maternelle, Rosa Bonheur et Albert Samain pour les enfants d'élémentaire et le Collège Albert Einstein.

Depuis la rentrée de septembre 2023, de nouvelles modalités d'inscription au transport scolaire sont en vigueur::

- Les inscriptions au transport scolaire se feront uniquement sur le portail famille de la Ville <https://www.espace-citoyens.net/magny-les-hameaux/espace-citoyens/Home/AccueilPublic>

(Les inscriptions saisies directement sur le d'IDFM ne seront plus prises en compte). **Les inscriptions sont ouvertes depuis le lundi 24 juin 2024.**

- Le coût du transport scolaire restant à charge pour la ville est désormais facturé aux familles. Ce coût s'élève à : 24€40 par an pour les maternels et les élémentaires et 275.73€ par an pour les collégiens. C'est IDFM qui fixe les tarifs des inscriptions chaque année. Veuillez noter également que chaque carte de transport perdue et remplacée sera facturée 5 € à la famille. Une facture sera envoyée à chaque famille inscrite à la fin du mois de septembre.

A l'issue de votre inscription, une carte de bus sera à disposition à l'accueil de l'Hôtel de Ville ainsi que le matériel obligatoire fourni par la Ville (pour les nouveaux inscrits).

En effet, afin de garantir la sécurité de chacun, tous les élèves qui prennent le transport scolaire doivent obligatoirement posséder et avoir sur eux :

- 1 porte-carte avec leur carte de bus
- 1 tour de cou anti-strangulation
- 1 gilet de sécurité (sauf pour les élèves du 2nd degré : collège)

Ce matériel sera mis à la disposition de vos enfants gracieusement par la commune avec plusieurs conditions:

- Qu'ils le gardent tout au long de leur scolarité
- Que ce matériel nous soit restitué en cas de déménagement ou de désinscription au transport scolaire.

Ce matériel (uniquement pour les nouveaux inscrits) ainsi que la carte de bus de votre enfant seront disponibles à compter du **lundi 26 août 2024 et jusqu'au mercredi 4 septembre 2024 inclus** à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

L'inscription est obligatoire pour bénéficier de ce service et votre enfant doit être en mesure de présenter sa carte de transport au chauffeur s'il la lui demande.

Si vous souhaitez des renseignements supplémentaires, vous pouvez contacter le service scolaire, par mail viescolaire@magny-les-hameaux.fr ou en téléphonant au 01 39 44 71 23.

Infos pratiques

Si vous souhaitez des renseignements supplémentaires, vous pouvez contacter le service scolaire, en téléphonant au 01 39 44 71 23 aux heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

Documents

[autorisation-sortie-transport-scolaire-20242025.pdf](#)
[reglement-des-transport-scolaires-parents-20242025.pdf](#)
[inscriptions-transport-20242025.pdf](#)
[horaires-2024.pdf](#)